

Supplier's Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.
Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806-2469
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: LCD Projector
Model: HA16A
Marketing Name: Pro L1490U/Pro L1490UNL/Pro L1495U/Pro L1495UNL

Epson America, Inc. Limited Warranty

A. What Is Covered: Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the purchaser of the Epson projector product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico will be free from defects in workmanship and materials for a period of three (3) years from the date of original purchase or 20,000 hours of use, whichever occurs first. For warranty service, you must provide proof of the date of original purchase.

B. What Epson Will Do To Correct Problems: If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number on the bottom of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. If Epson confirms that warranty service is required, Epson will, at its option, repair or replace the defective unit, without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement product in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. The exchanged product or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the product covered by this limited warranty and are subject to its 20,000 hour use limitation.

C. What This Warranty Does Not Cover:

1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, neglect, improper packing or shipping; disasters such as fire, flood, or lightning, improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products
2. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as, dealer or user-added boards, components, or cables
3. Any damage caused by installing the product next to a heat source, or directly in the path of an air vent, or an air conditioner
4. Damage due to excessive, continual usage such as regularly using the projector for more than 18 hours in a 24 hour period

5. Damage caused by failure to properly maintain the projector (see your online *User's Guide* for details)
6. Service when the projector is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico
7. Service if the product label, logo, rating label, or serial number has been removed
8. Loss of data
9. Installation or removal
10. Any damage from service performed by other than an Epson Authorized Servicer
11. Damage resulting from operation in areas with smoke, high humidity, dust, or excessive vibration
12. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
13. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned
14. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damage to product.

This warranty is not transferrable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

D. DISCLAIMER OF WARRANTIES; EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

1. Both you and Epson agree that any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration on an individual, non-class, non-representative basis, rather than in court. The arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis and under the rules set forth in this agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency shall have the exclusive authority to resolve any dispute relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation, including but not limited to, any claim that all or any part is void or voidable. JAMS rules are available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. If you wish, you may appear at the arbitration by phone. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.

2. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
3. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
4. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.
5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
6. Notwithstanding the foregoing, we also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of trademark, patent infringement, copyright, or trade secret.
7. Any action must be brought within one (1) year of the expiration of the warranty.
8. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section 9 (below) is found to be unenforceable, the entire Section 9 (but only Section 9) shall be null and void.
9. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action.**
10. This Section F is governed by the Federal Arbitration Act.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.
3. Governing Law: Except for any claims subject to arbitration pursuant to Section F, you and Epson agree that the law of the state where you reside shall govern.
4. Venue: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence or, if none, then of the courts in Los Angeles County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit: www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

EPSON is a registered trademark of Seiko Epson Corporation.

Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés au : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806-2469
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15 des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent toujours qu'il est attendu que l'équipement produit demeure dans les limites de variation admises, du fait de la production de masse et des tests statistiques effectués, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.906. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Projecteur ACL
Modèle : HA16A
Nom de commercialisation : Pro L1490U/Pro L1490UNL/Pro L1495U/Pro L1495UNL

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

- A. Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur du projecteur Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée de trois (3) ans, à compter de la date d'achat d'origine, ou de 20 000 heures d'utilisation, selon la première éventualité. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous devez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- B. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si votre produit exige un service durant la période de la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro figurant au bas de la présente déclaration et soyez prêt à fournir les numéros de modèle et de série et, au besoin, la date de l'achat initial. Si Epson confirme que le service sous garantie est requis, Epson réparera ou remplacera, à son choix, l'unité défectueuse, sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Si Epson autorise l'échange de l'unité défectueuse, elle vous expédiera un produit de rechange, port payé, à une adresse aux États-Unis, au Canada ou à Porto Rico. Il vous revient de bien emballer l'unité défectueuse et de la retourner à Epson dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de l'unité de rechange. Epson exige un numéro de carte de débit ou de crédit en garantie du paiement du coût du produit de rechange dans l'éventualité où vous ne retourniez pas l'unité défectueuse. Si Epson autorise la réparation au lieu d'un échange, elle vous demandera d'envoyer votre produit à Epson ou à son centre de service agréé, où le produit sera réparé, puis vous sera renvoyé. Vous êtes responsable de l'emballage du produit et de tous les frais de poste ou d'expédition à destination et en provenance du centre de service agréé Epson. Lorsque le service sous garantie prévoit l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient la propriété d'Epson. Le produit ou les pièces échangés peuvent être neufs ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. Si, pour un motif quelconque, le service ne peut être fourni pour le produit et qu'Epson ne commercialise plus le même modèle, Epson remplacera votre produit par un modèle d'une valeur équivalente ou supérieure. Les produits et pièces de rechange sont couverts pour le reste de la période de garantie du produit visé par la présente garantie limitée et sont assujettis à la limite d'utilisation de 20 000 heures.
- C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :**
1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.

2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson; par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par une utilisation continue et excessive comme l'utilisation régulière du projecteur pendant plus de 18 heures dans une période de 24 heures.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le projecteur est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. La perte de données.
9. L'installation ou la désinstallation.
10. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
11. Les dommages résultant du fonctionnement de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à un taux d'humidité élevé, à de la poussière ou à des vibrations excessives.
12. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
13. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
14. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

La présente garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés vous seront imputés.

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL

ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS VISANT LES DOMMAGES EXEMPLAIRES OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

F. Différends, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non dans le cadre d'une action collective ou d'un recours collectif), plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives ou de recours collectifs. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de l'établissement de la présente entente, y compris lorsqu'il est stipulé que la totalité ou une partie des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.
2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse customer.inquiries@ea.epson.com. Veuillez nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le différend, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures d'actions collectives et de recours collectif mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle ainsi que de la renonciation aux procédures d'action collective et de recours collectif mentionnée au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, incluant l'obligation de nous envoyer un avis avant d'entamer toute procédure contentieuse.
4. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut intenter une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
7. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
8. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'action collective ou de recours collectif. Par conséquent, si l'article 9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 9 en entier (mais seulement l'article 9) deviendra nul et non avenu.
9. Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou d'un recours collectif.
10. Le présent article F est régi par la *Federal Arbitration Act*.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Dans certains territoires, les autorités compétentes n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Loi applicable : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de la province, du territoire ou de l'État où vous résidez.
4. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de la province, du territoire ou de l'État où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, en Californie, aux États-Unis.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca (www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator aux É.-U.).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 905 709-3839 (Canada), le 1 800 637-7661 ou le 562 276-4394 (É.-U.), ou écrivez à Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.

EPSON est une marque déposée de Seiko Epson Corporation.

Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.



413851400